



## La mairie demande 25 euros/m<sup>2</sup> pour viabiliser

Par **bambam**, le **04/07/2011** à **13:38**

Bonjour, nous sommes sur le point d'acheter un terrain à 130 euros le m<sup>2</sup>. Le terrain est "viabilisé en bordure". Le maire veut construire une route au dessus de la parcelle et nous demande de verser 25 euros du m<sup>2</sup> pour viabiliser notre terrain qui serait inondable (nous sommes à 350 m d'altitude) dans une grande pente!!! Le maire dit que ce n'est pas sa décision mais celle de la communauté de commune, que j'ai appelé et qui nous a clairement dit que c'était le maire qui voulait se faire financer la route. Comment faire? Puis-je dire que je me prends à ma charge l'évacuation des eaux pluviales avec un puit perdu? D'autre solution? Merci d'avance.

Par **chris\_idv**, le **04/07/2011** à **15:17**

Bonjour,

Construire une route goudronnée aux normes coûte extrêmement cher, à l'échelle d'un particulier: un simple rond point coûte, à lui seul, 100.000€ à 150.000€.

Aussi, à moins que votre terrain à viabiliser représente des milliers de m<sup>2</sup> (donc une somme à déboursier de plusieurs dizaines de milliers d'Euros) ce n'est pas avec 25€ du m<sup>2</sup> que la route va être construite, que ce soit par le maire ou par la communauté de communes ...

"viabilisé" veut dire rendre prêt à recevoir les branchements en fait tous les réseaux:

- o EAU
- o PTT
- o EDF
- o EGOUT / EAUX PLUVIALES )

qui doivent arriver sur votre terrain.

Cordialement,